SIVOS DU SECTEUR DE L'ÉTOILE
Canton de LONS LE SAUNIER
Département du JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU SYNDICAT

N°9/26

Date de Convocation 18/08/2026

L'an deux mil vingt-six
le **25 aout 2026** à 17h00
Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de L'ÉTOILE sous la présidence de Mme Aude DELANOY

Affichage : 18/08/2026

Présents : P. GAUTHIER (St Didier)
L. LINARES - A. DELANOY (Quintigny)
G. PETITJEAN (L'Etoile)

Formant la majorité des membres en exercice.
Excusée : I. BARRET– G. FROUDRIERE (donnent pouvoir à P. GAUTHIER) (St Didier)
M. MOREL (donne pouvoir à G. PETITJEAN) (L'Etoile)

Nb de membres :
En exercice : 6
Présents : 4
Votants : 6

G. PETITJEAN a été nommé secrétaire de séance

Objet : Modification du temps de travail d'un emploi

La Présidente expose au Comité syndical la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail, inférieur ou égale à 10% du temps de travail initial, d'un emploi d'agent technique permanent à temps *non complet 3.13/35° heures hebdomadaires à 3.92/35° heures hebdomadaires* afin d'améliorer l'organisation et la gestion du transport scolaire.

Après avoir entendu la Présidente dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Comité syndical, *à l'unanimité :*

- **DECIDE** de porter, à compter du 1 septembre 2026, de 3.13/35° heures à 3.92/35° heures le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'agent technique.

Fait et délibéré à L'ETOILE, le 25/08/2026

Le secrétaire de séance
Guillaume PETITJEAN

Pour extrait conforme,
La Présidente du SIVOS
Aude DELANOY

S.I.V.O.S. du SECTEUR de l'ÉTOILE (JURA)

SIVOS DU SECTEUR DE L'ÉTOILE
Canton de LONS LE SAUNIER
Département du JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU SYNDICAT

N°10/26

Date de Convocation 18/08/2026

L'an deux mil vingt-six
le **25 aout 2026** à 17h00
Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de L'ÉTOILE sous la présidence de Mme Aude DELANOY

Affichage : 18/08/2026

Présents : P. GAUTHIER (St Didier)
L. LINARES - A. DELANOY (Quintigny)
G. PETITJEAN (L'Etoile)

Formant la majorité des membres en exercice.
Excusée : I. BARRET – G. FROUDRIERE (donnent pouvoir à P. GAUTHIER) (St Didier)
M. MOREL (donne pouvoir à G. PETITJEAN) (L'Etoile)

Nb de membres :
En exercice : 6
Présents : 4
Votants : 6

G. PETITJEAN a été nommé secrétaire de séance

Objet : Suppression et création d'emploi

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le tableau des emplois,
Vu La saisine du Comité social territorial,

La Présidente informe l'assemblée :

Conformément aux dispositions de l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Compte tenu de la réorganisation du service, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

La Présidente propose à l'assemblée :

La suppression de l'emploi d'adjoint technique à temps non complet à raison de 9.41/35° heures au service cantine-garderie,
et
La création d'un emploi d'adjoint technique de 6.27/35° à temps non-complet au service cantine-garderie à compter du 01 septembre 2026.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE :

- d'adopter la proposition de la Présidente,
- de modifier comme suit le tableau des emplois :

SERVICE CANTINE GARDERIE					
Emploi	Grade(s) Associé(s)	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Adjoint technique	Agent Maitrise	C	1	1	TNC

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/09/2026,

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré à L'ETOILE, le 25/08/2026

Le secrétaire de séance

Guillaume PETITJEAN

Pour extrait conforme,
La Présidente du SIVOS
Aude DELANOY

S.I.V.O.S. du SECTEUR de L'ETOILE (JURA)

SIVOS DU SECTEUR DE L'ÉTOILE
Canton de LONS LE SAUNIER
Département du JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU SYNDICAT

N°11/26

L'an deux mil-vingt six
Date de Convocation 18/08/2026 — le **25 aout 2026** à 17h00
Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de L'ÉTOILE sous la présidence de Mme Aude DELANOY

Affichage : 18/08/2026

Présents : P. GAUTHIER (St Didier)
L. LINARES - A. DELANOY (Quintigny)
G. PETITJEAN (L'Etoile)

Formant la majorité des membres en exercice.
Excusés : I. BARRET – G. FROUDRIERE (donnent pouvoir à P. GAUTHIER) (St Didier)
M. MOREL (donne pouvoir à G. PETITJEAN) (L'Etoile)

Nb de membres :
En exercice : 6
Présents : 4
Votants : 6

G. PETITJEAN a été nommé secrétaire de séance

Objet : convention de financement de l'accompagnement dans les transports scolaires

Mme ma Présidente rappelle que la responsabilité des transports non urbains et scolaires relève de la Région Bourgogne Franche Comté.
Par convention cette dernière peut déléguée l'organisation de cette compétence à des tiers, à savoir le SIVOS, et que le coût est fiancé à hauteur de 50% par le Conseil Régional.
Une nouvelle convention doit être passée pour une durée de deux ans à compter du 1er septembre 2026 jusqu'au 31 aout 2028.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de délégation de la compétence de l'accompagnement dans les transports scolaires entre la Région Bourgogne Franche-Comté et le SIVOS de L'Etoile
- **AUTORISE** Mme la Présidente à signer tous les documents se rapportant à cette décision

Fait et délibéré à L'ETOILE, le 25/08/2026

Le secrétaire de séance
Guillaume PETITJEAN

Pour extrait conforme,
La Présidente du SIVOS
Aude DELANOY

S.I.V.O.S. du SECTEUR de L'ETOILE (JURA)